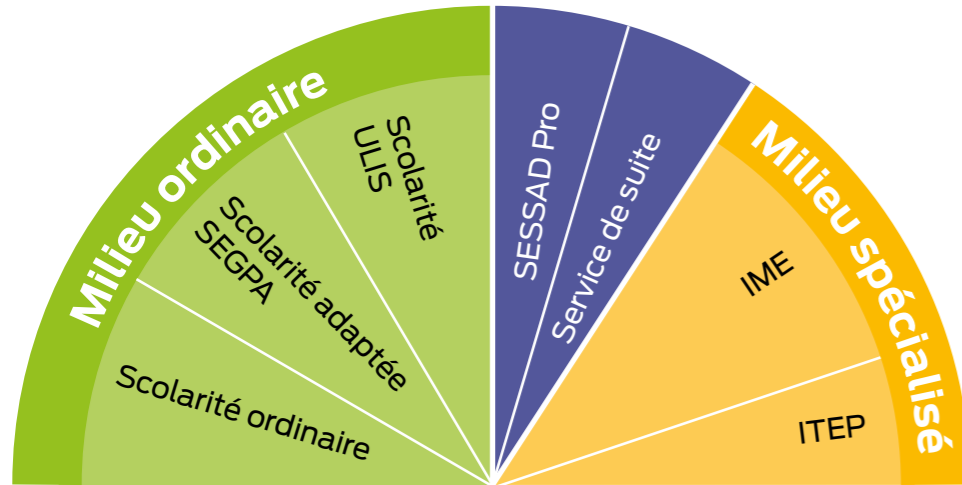


Projets de **sorties** et **relais** :



*Service
d'Education
Spécialisée
et de Soins
à Domicile*

INSTITUTION
Saint Camille

SESSAD



Accompagner
Soutenir
Révéler

INSTITUTION
Saint Camille

SESSAD



7, rue du Madon ▲ 54320 Maxéville

64, rue du XXVI^e BCP ▲ 54700 Pont-à-Mousson

Tél. : 03 83 98 22 63

sessad@stcamille.fr - www.saint-camille.fr

PileouFace/SharePrint 2018030111



*Ouverture
Evolutivité
Innovation
Pertinence*

Le cadre légal :

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a délivré au SESSAD l'agrément pour accueillir 26 enfants et adolescents de 4 à 20 ans, déficients intellectuels ou présentant des troubles du comportement.

- **Annexes XXIV** (décret n° 89-798 du 27 octobre 1989) pour la création des SESSAD
- **loi n° 2005-102 du 11 février 2005** La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **La circulaire du 8 août 2016** reprend la présentation classique des SESSAD en insistant sur le fait qu'ils peuvent être appelés à travailler dans les établissements scolaires et dans les classes.

Les missions :

Le SESSAD intervient auprès d'enfants et adolescents rencontrant des difficultés en situation scolaire, sociale ou familiale.

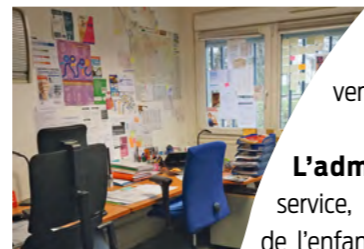
L'objectif du service est de favoriser le maintien dans le milieu ordinaire de vie (famille, école, quartier) en mobilisant et conjuguant les ressources de chacun des partenaires (enfant, parents, écoles, intervenants médico-sociaux et sociaux, ...)



L'orientation vers le SESSAD

Lorsqu'un aidant repère des difficultés d'apprentissage, de comportement, des troubles relationnels, ... La famille, avec l'appui des partenaires (école, service médico-social, ...) effectue une demande d'orientation auprès de la MDPH. Cette dernière va alors notifier l'orientation en SESSAD.

Le fonctionnement :



Le SESSAD est un service de milieu ouvert qui fonctionne 202 jours par an, du lundi au vendredi.

L'admission s'effectue au service, en présence des parents, de l'enfant, de l'éducateur référent et de la chef de service.

Les premières **modalités d'interventions** sont alors définies avec la famille.

Les éducateurs assurent une à deux heures de suivis par semaine, à l'école et/ou à domicile. Ils assurent la triangulation entre la famille, l'école et le service.

A l'issue d'une période d'observation d'environ 4 mois, un **Projet Partagé d'Accompagnement** est co-élaboré par le service et la famille. Regroupant les observations de la famille, de l'école et de l'éducateur, il définit les objectifs de travail de chaque partenaire, ainsi que les moyens éducatifs et thérapeutiques à mettre en œuvre.



L'équipe :

- **Éducateurs spécialisés**
- **Psychologue**
- **Psychomotricienne**
- **Psychiatre**
- **Personnel administratif**
- **Chef de service**

L'équipe reste en mouvement et accueille les orthophonistes, ergothérapeutes ou autres professionnels du milieu libéral, intervenants sur une situation commune ou déjà présents dans le projet de l'enfant.

Les partenaires :

